



## Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation

### des Vélos à Assistance Electrique en location longue durée du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour

#### **ARTICLE 1 – Objet et structure du service « Le vélo par la communauté Pays Basque »**

« Le vélo par la communauté Pays Basque » est un service proposé par le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour (l'Autorité Organisatrice), dont la gestion est confiée à Keolis Côte Basque-Adour (le Prestataire). Le service permet de posséder un vélo personnel pour une période de 1 ou 2 mois (renouvelable 1 fois) pour circuler au sein du territoire de l'Autorité Organisatrice, soit les 158 communes du Pays Basque et la commune de Tarnos.

Coordonnées du prestataire : Keolis Côte Basque-Adour : Adresse : 10, Chemin de la Marouette, BP 30411, 64104 Bayonne cedex Téléphone : 05 59 52 59 52 Courriel : [velo-paysbasque@keolis.com](mailto:velo-paysbasque@keolis.com) ; site Internet : [www.velo-paysbasque.fr](http://www.velo-paysbasque.fr).

#### **ARTICLE 2 – Modalités d'accès au service « Le vélo par la communauté Pays Basque »**

##### 2.1 Conditions d'accès au service

Le service est accessible aux personnes âgées de 18 ans minimum. Chaque loueur doit être apte à la pratique du vélo, n'avoir aucune contre-indication médicale. Il doit, en outre, avoir sa résidence principale dans l'une des communes du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour soit 159 communes.

Pour pouvoir bénéficier d'un vélo à assistance électrique, le client doit impérativement signer un contrat de location au moment de sa demande de location. Le vélo est identifié par un numéro.

La location est consentie aux conditions générales que le Client accepte et s'engage à respecter.

##### 2.2 Pièces à fournir

Le loueur doit fournir :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- une pièce d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de bénéficiaire du RSA ou d'AAH (Allocation Adulte Handicapé) le cas échéant (afin de pouvoir bénéficier du tarif spécifique)
- un bulletin de salaire pour les salariés d'une entreprise engagée dans une démarche de Plan de Déplacement Entreprise (afin de pouvoir bénéficier du tarif spécifique)

#### **ARTICLE 3 – Coût et modalités de paiement**

L'abonnement au service est de 1 ou 2 mois (renouvelable une fois). Il comprend la mise à disposition d'un vélo et de ses équipements (un cadenas et un panier). Le prix du service est défini comme suit :

<b>TARIFICATION</b>	<b>Grand Public</b>	<b>Salariés d'une entreprise inscrite à un Plan de mobilité</b>	<b>Bénéficiaires de minimas sociaux</b>	<b>5 premières locations par pôle territorial</b>
1 mois	50,00 €	45,00 €	25,00 €	25,00 €
Renouvellement 1 mois	45,00 €	40,50 €	22,50 €	22,50 €
2 mois	90,00 €	81,00 €	45,00 €	45,00 €
Renouvellement 2 mois	70,00 €	63,00 €	35,00 €	35,00 €

Si le client désire prolonger sa location à l'issue d'une première période de 1 ou 2 mois, il pourra le faire depuis son compte internet, une semaine minimum avant la fin de la période de location en cours.

Le Client peut à tout moment résilier son contrat de location. Toutefois, l'intégralité de la période de location sera due. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le prix de la location ne comprend pas d'assurance vol ou dégradation.

Des accessoires sont mis à la disposition du louer, en fonction de la disponibilité dans chaque point de retrait :

<b>Accessoires</b>	<b>Prix</b>
Location siège enfant	4,00 € par mois
Location sacoche	4,00 € par mois
Achat casque	20,00 €
Achat poncho	12,00 €
Brassards Fluo	4,00 €

#### **Article 4 – dépôt de garantie**

Lors de la signature du contrat, il est demandé au Client un dépôt de garantie électronique d'une valeur de 800 €.

Le dépôt de garantie n'est pas encaissé lors de la signature du contrat mais peut l'être dans les cas suivants pour régler :

- Soit des frais de remplacement d'un vélo en cas de vol ou de disparition ;
- Soit des impayés ;
- Soit des réparations (pièces et main-d'œuvre) liées à une dégradation anormale du cycle et non réglées.

Dans le cas où les préjudices subis excéderaient le montant du dépôt de garantie, le montant des réparations en sus fera l'objet d'une facture au Client.

#### **Article 5 – Obligations des Parties**

##### 5.1 Obligations de Keolis Côte Basque-Adour

Keolis Côte Basque-Adour s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Keolis Côte Basque-Adour n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

La responsabilité de Keolis Côte Basque-Adour ne peut pas être engagée au titre des services :

\*En cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés,

\*En cas de non-respect par le Client de ses obligations aux termes des présentes C.G.A.U,

\*En cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notamment en cas de vol),

\*En cas de force majeure.

## 5.2 Obligations du Client

Le contrat de location est conclu intuitu personae. Le client reconnaît que le vélo qui lui est remis ainsi que les accessoires qui lui sont confiés sont en bon état. Le Client s'engage également à utiliser le vélo dans les limites du territoire du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu, et dans le respect des présentes C.G.A.U.

Le Client s'engage à conduire prudemment et à respecter le Code de la Route. Il sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de bris quel que soit l'auteur du dommage.

Le Client assume la garde du vélo qu'il a loué et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition. Il s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à attacher la roue et le cadre du vélo à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation.

Le client s'engage à effectuer l'entretien courant résultant d'un usage normal du vélo (gonflage des pneus, resserrage visserie si nécessaire, etc.).

Il est interdit au Client :

- De modifier le vélo ainsi que les accessoires ou d'y effectuer des réparations ;
- De prêter ou sous-louer le vélo ;
- De transporter un passager autre à l'exception d'un enfant en bas âge à la condition qu'il soit installé dans un siège agréé.

Le Client s'engage à restituer le vélo à la fin de sa période d'abonnement. En cas de non restitution du matériel loué, KCBA se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie après avoir contacté le Client. En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, le montant des dommages subis sera déduit du dépôt de garantie ou facturé en supplément au Client sur la base des tarifs précisés ci-dessous (liste non exhaustive). Le Client ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour trouble de jouissance ou immobilisation du vélo dans le cas de réparations dues à une mauvaise utilisation du vélo ou au non-respect des dates de révision.

Guidon : 35 €	Roue avant avec moteur électrique : 250 €	Collier selle : 6 €
Panier : 20 €	Roue arrière : 120 €	Selle : 12 €
Sonnette : 8 €	Pneu : 20 €	Antivol : 20 €
Changement de vitesses : 20 €	Ensemble garde boue : 20 €	Clé antivol : 15 €
Feu avant / arrière : 25 €	€ Pédales : 6 €	Batterie (vol ou casse) : 500 €
Fourche : 60 €	Béquille : 12 €	Boîtier de commande : 90 €
Pompe à main : 10 €	Cardan : 140 €	

Le Client s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de Keolis Côte Basque-Adour (KCBA) effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.

Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à KCBA dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 48 heures suivant la survenance de l'événement, au numéro suivant : 05.59.52.59.52. Le vélo restant en tout état de cause sous la responsabilité du Client.

En cas de vol, le client devra produire une déclaration de vol effectuée auprès des services de police.

Il est interdit au Client de prêter, louer, céder son vélo et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.A.U.

Le Client est autorisé à utiliser le vélo selon les termes des présentes pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment : toute utilisation à l'extérieur du territoire du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo (notamment sable, escaliers), toute charge supérieure à 5 kg (contenu panier), le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit, toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers, tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo urbain.

#### **ARTICLE 6 – Responsabilités et déclarations du Client - Assurances**

Le Client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'emploi qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par le Client.

En cas de disparition du vélo dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 4, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.

En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 4, de signaler les faits dans les plus brefs délais par le biais de son compte utilisateur. Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.

Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie, d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie, de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et, en particulier, qu'il satisfait les conditions requises aux articles 2 et 6 ci-dessus. Il reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité individuelle couvrant sa responsabilité civile pour l'usage dudit vélo tant vis-à-vis de lui-même que des tiers.

Le Client s'engage à prévenir immédiatement KCBA de tout changement dans les informations nécessaires à la gestion de son contrat de location (notamment adresse, téléphone, adresse mail, informations relatives au compte bancaire associé, etc.). A défaut, aucun dysfonctionnement qui en serait la conséquence ne pourrait être reproché à KCBA.

## **ARTICLE 7 – Droits réservés à KCBA**

KCBA se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes C.G.A.U., sans être tenu de ne fournir aucune autre justification.

Conformément aux dispositions des articles 4, 5 et 6, toute responsabilité de KCBA liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

## **ARTICLE 8 – Livraison/restitution**

Le Client prendra livraison et restituera le vélo dans le lieu de retrait initial choisi lors de son inscription.

## **ARTICLE 9 -Pénalités**

Si le Client conserve le vélo au-delà de la durée de mise à disposition, une pénalité forfaitaire de 25 € par jour de retard entamé lui sera facturée en supplément.

Il n'est pas prévu de remboursement en cas de restitution anticipée du vélo.

## **ARTICLE 10 – Entretien du vélo**

KCBA effectue une révision de chaque vélo avant sa mise en location.

L'entretien lié à un usage normal du vélo (gonflage des pneus, resserrage visserie, réglage freins, etc.) est de la responsabilité du client.

Les dégradations dues à une usure anormale, constatées sur le vélo, sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées par KCBA et facturées au Client conformément à la grille de réparation de l'article 4.2 ci-dessus.

En cas de problème technique, remplissez le formulaire de déclaration d'incident sur votre compte client, le prestataire de maintenance vous contactera au plus vite.

## **ARTICLE 11 – Confidentialité des données**

La Politique de Confidentialité est régie par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles n°2016/679 (« RGPD ») et par la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« Loi Informatique et Libertés »), sous le contrôle réglementaire de l'autorité française de protection des données personnelles, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Nous recueillons et utilisons les données personnelles vous concernant pour les finalités principales décrites ci-dessous, selon votre utilisation de nos services et nos interactions :  
Gérer la location de Vélo à Assistance Electrique.

Si vous y avez formellement consenti, vos données personnelles peuvent être communiquées par Keolis Côte Basque-Adour :

- Au sein du Groupe Keolis

Nous pouvons partager vos données personnelles avec certaines entités du Groupe Keolis, afin d'assurer la continuité de nos services, de notre relation avec nos clients, prospects ou utilisateurs de notre site Internet et des applications mobiles;

- A des prestataires tiers

Nous pouvons communiquer vos données personnelles à des prestataires tiers, dans ou hors de l'Union Européenne, pour nous aider à exploiter nos services et notamment pour faire fonctionner le site Internet et les applications mobiles Keolis Côte Basque-Adour ;

- A des partenaires commerciaux

Nous partageons certaines données pseudonymes, ne contenant aucun élément d'identification directe, - dans le cadre des finalités décrites à l'Article 3 ci-dessus ;

- A des tiers pour des motifs juridiques

Dans le cas où nous serions tenus de nous conformer aux lois et aux règlements et aux requêtes et ordres légaux ou si cela est permis par la loi (c'est à dire, pour la protection et la défense des droits, situation qui menace la vie, santé ou la sécurité, etc.).

En tout état de cause, nous exigeons toujours de ces destinataires qu'ils présentent des garanties de confidentialité et de sécurité suffisante et qu'ils prennent les mesures physiques, organisationnelles et techniques nécessaires à la protection et la sécurisation de vos données personnelles, conformément à la législation en vigueur. Les éventuels transferts de données hors de l'Union Européenne sont régis par les mécanismes validés par la Commission Européenne ou les autorités compétentes.

Au titre du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, vous disposez de différents droits parmi lesquels : Accès, modification, mise à jour et suppression de vos données personnelles

Vous pouvez demander à accéder à vos données personnelles détenues et traitées Keolis Côte Basque-Adour, les consulter, en obtenir une copie papier ou électronique et en demander la correction, la mise à jour ou la suppression.

- Opposition

Vous pouvez, à tout moment, demander à ce que certaines de vos données ne fassent plus l'objet d'un traitement.

- Portabilité

Vous pouvez récupérer les données vous concernant que nous traitons, pour votre usage personnel ou pour les transférer à un autre organisme.

- Réclamation auprès d'une Autorité de Contrôle

Sans préjudice de toute autre voie de droit, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle du pays de l'Union Européenne dans lequel vous résidez, vous travaillez ou dans lequel vous jugeriez qu'une violation de vos droits aurait été commise.

Pour exercer vos droits ou toute question relative à la Politique de Confidentialité, veuillez nous contacter à l'adresse e-mail [velo-paysbasque@keolis.com](mailto:velo-paysbasque@keolis.com) ou à l'adresse postale 10 chemin de la Marouette ; BP30411 ; 64104 Bayonne Cedex.

Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez également vous adresser à notre délégué à la protection des données [dpo.chronoplus@keolis.com](mailto:dpo.chronoplus@keolis.com).

## **ARTICLE 12 – Règlement des litiges**

Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation. Les présentes C.G.A.U sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : Keolis Côte Basque-Adour, 10, Chemin de la Marouette, BP 30411, 64104 Bayonne cedex.

**ARTICLE 13 – Modifications des présentes C.G.A.U.**

Les Clients du service seront informés de toute modification des présentes C.G.A.U. sur le site [www.velo-paysbasque.fr](http://www.velo-paysbasque.fr).

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales

Date : .....

Signature .....